Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_84-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 5 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.84 Séance du 3 novembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 3 novembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 octobre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de réaménagement de la plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment de la société VALORSOL Environnement, situé à Bourg de Péage

Rapporteur : Bertrand BECORPI

Par mail en date du 5 septembre 2025 la Préfecture de la Drôme a sollicité l'avis de la commune sur un projet de réaménagement de la plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment de la société VALORSOL Environnement, situé à Bourg de Péage avant le 11 novembre 2025.
Notre commune est concernée par cette participation du public au titre de l'affichage de l'avis au public en mairie ainsi que pour délibérer sur le projet.

L'arrêté préfectoral transmis porte sur l'ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société VALORSOL Environnement pour le réaménagement de sa plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment situé à Bourg de Péage.

Il est précisé que la consultation du public est réalisée sous la forme d'une participation du public par voie électronique dès lors que le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale et qu'il n'est pas justifié, au terme de l'instruction du projet, que les impacts de celui-ci sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire, nécessitent la réalisation d'une enquête publique.

Cette participation du public de 30 jours consécutifs s'est déroulée du 29 septembre 2025 au 28 octobre 2025 inclus.
La commune est appelée à formuler et transmettre son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la participation du public.

- L'enjeu n°1 est la structuration des activités de VALORSOL Environnement et la répartition entre ses sites, afin de fournir aux entreprises du BTP un exutoire de proximité adapté à leurs besoins et répondant à la nouvelle filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment).

Compte tenu des besoins de développement des activités de collecte et de traitement des déchets destinés aux filières valorisation, les activités du site ont évolué et une régularisation des activités doit être menée sur le site VALORSOL-Mondy, sur le plan organisationnel, technique et aussi vis-à-vis des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement.

- L'enjeu n°2, découlant du 1er est la régularisation des activités et la mise en conformité du site pour en assurer la pérennité.

Il s'agira principalement d'une évolution :
- Des volumes de déchets reçus et traités sur le site,

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_84-DE

- De l'évolution du traitement sur site,
- De l'organisation des stocks et des équipements présents sur site,
- Des moyens et aménagements visant à maitriser les impacts et les risques sur le site.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de réaménagement de la plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment de la société VALORSOL Environnement, situé à Bourg de Péage.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300